

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Automne 2015

<p>POL-1600-20 La politique au Canada et au Québec Mardi 18h00 à 21h00</p>
--

Enseignant : Raphaël Crevier
Bureau : A-3765
Téléphone : 514 987-3000, poste 4442
Courriel : crevier.raphael@uqam.ca
Disponibilité : mardi, 13h à 15h
(sur rendez-vous)

Description

Présentation des facteurs démographiques socioculturels et économiques qui fondent la particularité de la société politique québécoise dans l'ensemble canadien. Étude des forces socioéconomiques (classes, institutions économiques, associations) et politiques (lobbies, partis) qui interviennent sur le pouvoir politique provincial du Québec et, du point de vue du Québec, sur le pouvoir politique fédéral. Cette étude s'articule à l'analyse de l'évolution récente des politiques gouvernementales qui affectent la population québécoise et à celle des idéologies qui servent d'appui à ces politiques ou les contestent. Le cours introduit enfin à la connaissance du fonctionnement de la structure politique (cadres et mécanismes institutionnels) provinciale du Québec et fédérale du Canada. Dans ce cours, l'étudiant se familiarisera avec les diverses publications gouvernementales, sur supports conventionnels et électroniques.

Objectifs pédagogiques

Le cours est structuré en deux parties : d'une part les cadres sociaux (population et territoire) et institutionnels (le fonctionnement des États et des gouvernements), d'autre part les principales luttes animant la politique au Canada et au Québec : politiques, identitaires et les luttes autour des ressources. Deux examens viendront évaluer la connaissance des étudiant[e]s. Des travaux hebdomadaires vérifieront la lecture des textes. Enfin, les étudiant[e]s sont appelé[e]s à produire trois courtes recherches documentaires.

Calendrier

Contenu

Échéances

8 septembre Présentation du plan de cours

1. Cadres

1.1. Cadres sociaux : population et territoire

15 septembre Profil démographique, socioculturel et socioéconomique. Questions hebdo
Enseignant : Explication du premier travail documentaire

22 septembre La construction du territoire canadien. Questions hebdo

1.2. Cadres institutionnels : États et gouvernements

29 septembre Structure des États : frontières, pouvoirs et juridictions. Questions hebdo

6 octobre Structures des gouvernements I : le pouvoir législatif au Québec et au Canada. Questions hebdo

13 octobre Structures de gouvernement II : le pouvoir exécutif et les fonctions publiques. Questions hebdo
Premier travail documentaire

20 octobre **Examen intra**

27 octobre **Semaine de lecture**

2. Lutttes

2.1. Lutttes politiques

3 novembre	-Parcours constitutionnel -Présentation de l'examen final.	-Questions hebdo <i>-Enseignant : Explication du deuxième travail documentaire</i>
10 novembre	- Les partis politiques au Canada et au Québec : évolution et fonctionnement;	Questions hebdo

2.2. Lutttes identitaires

17 novembre	Du Canada français au Québec et la recomposition identitaire du Canada contemporain.	-Questions hebdo
24 novembre	Les Canada, le Québec et les Premières nations.	Questions hebdo

2.3. Lutttes pour les ressources

1^{er} décembre	Les mouvements syndicaux .	-Questions hebdo <i>-Enseignant : Remise des questions longues</i>
8 décembre	Les <i>nouveaux</i> mouvements sociaux.	-Questions hebdo -Deuxième travail documentaire
15 décembre	Examen final	

Évaluations proposées

1-Participation

Divers éléments de participation avec des objectifs formatifs seront proposés aux étudiants durant le semestre (exercices, sondages, référendum...). Pour obtenir la note maximale, les étudiants devront au moins faire neuf des douze exercices qui leur seront soumis.

Échéance : à préciser en cours.

Pondération : 10 %

2- Questions hebdomadaires

Description : À chaque cour, les étudiant[e]s doivent remettre trois (3) questions de leur cru sur :

a) **l'un** des deux textes obligatoires de la semaine;

OU

b) Un article paru lors de la semaine courante dans un quotidien canadien (anglais ou français) sur l'un des sujets abordés au cours du semestre;

- Le travail devra comporter la référence bibliographique du texte et être présenté sur UNE page en vertu des règles de présentation du département (voir le *Guide* proposé par le Centre Paolo Freire).

-Les travaux sont à remettre sur Moodle la veille du cours (23 h 59 min 59 s);

-Sur douze remises possibles, l'enseignant comptabilisera les neuf meilleurs résultats.

Échéance : hebdomadaire (sauf lors d'examen ou durant la semaine de lecture).

Pondération : 10 %

3- Recherche dans la documentation officielle

Description : Les étudiants devront divers éléments dans les archives. Ces travaux feront l'objet d'une présentation plus précise de la part de l'enseignant deux semaines avant la date de remise de chacun d'eux.

Échéance : 1) Lois et règlements
2) Discours et débats

13 octobre
8 décembre

Pondération : 20 % (10 % chacun)

4- Examen intra

Période couverte par l'examen : L'examen portera sur la première moitié du semestre (les cours du 8 septembre au 13 octobre).

Description : L'examen sera composé de questions objectives et à développement court.

Échéance : 20 octobre.

Pondération : 30 %

5- Examen final

Période couverte par l'examen : L'examen portera sur les cours de la seconde partie du semestre (les cours du 3 novembre au 8 décembre).

Description : L'examen final sera composé de deux parties :

- a) Les étudiants auront d'abord trente minutes pour répondre à approximativement dix questions à réponses courtes. Cette partie de l'examen se fera à livres fermés.

- b) Les étudiants auront ensuite 2 h 30 pour répondre en 5 pages (minimum 4 pages, maximum 6 pages) à double interligne à deux questions à développement. L'enseignant soumettra aux étudiants cinq questions deux semaines avant l'examen. Le choix de ces cinq questions aura fait l'objet d'une consultation auprès des étudiants avant ce moment. Le jour de l'examen, **deux** questions parmi ces cinq seront choisies au hasard. Cette partie de l'examen se fera à livres ouverts.

Échéance : 15 décembre.

Pondération : 30 % (questions courtes 7,5/30 et questions longues 22,5/30)

Retard

Pour le PREMIER travail, les étudiants seront pénalisés de 10 % par jour de retard. Les travaux subséquents qui seront remis en retard ne seront pas acceptés et se verront attribuer la note de 0. **TOUTEFOIS** les étudiant[e]s peuvent remettre les travaux après la date prévue à la condition d'en informer l'enseignant par courriel 24 heures avant la date de remise. Ce courriel devra comporter a) la raison du retard b) une date alternative de remise (qui devra être approuvée par l'enseignant). Si l'étudiant[e] ne respecte pas cette nouvelle date, il ou elle obtiendra la note de 0. À défaut de produire le travail à la date initialement prévue ou d'avoir communiqué avec l'enseignant dans les délais prescrits, l'étudiant[e] devra produire des preuves justifiant son incapacité pour que son travail soit accepté.

Précisions méthodologiques

Hormis les examens en classe, les travaux doivent être faits à l'ordinateur et présentés en vertu des règles de présentations du département de science politique (Times New Roman, 12 points, interligne et demi et marges de 4 cm en haut et à gauche et de 3 cm en bas et à droite). Les étudiants devront aussi scrupuleusement respecter les règles méthodologiques sur les citations, notes de bas de page, bibliographie, etc. Tous les détails à ce sujet sont disponibles dans le *Guide de méthodologie en science politique- Premier cycle* en vente au Centre Paolo Freire (A-3645).

Éléments de bibliographie

- Bauer, Julien, *Le système politique canadien*, Paris : Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1998, 127 pages.
- Bernard, André, *Les institutions politiques au Québec et au Canada*, Montréal : Boréal, 2000, 122 pages.
- Brown, Robert Craig (dir.), *Histoire générale du Canada*, Montréal : Boréal, 1990, 694 pages.
- Dickason, Olive Patricia, *Les Premières Nations du Canada; Depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours*. Montréal : Les Éditions du Septentrion, 1996, 511 pages
- Dumont, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal : Boréal, coll. « Boréal compact », 1996 (1993), 397 pages.
- Ferretti, Lucia, *Brève histoire de l'Église catholique au Québec*, Montréal : Boréal, 1999, 205 pages.
- Gagnon, Alain-G. (dir.) , *Le fédéralisme canadien contemporain*, Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2006, 559 pages.
- Gouvernement de Canada, Lois constitutionnelles de 1982, <http://www.canlii.org/fr/ca/const/const1982.html> .
- Gouvernement du Canada, Lois constitutionnelles de 1867, <http://www.canlii.org/fr/ca/const/const1867.html> .
- Lemieux, Vincent, *Les partis et leur transformation*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2005, 221 pages.
- Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert, François Ricard, *Histoire du Québec contemporain ; Tome II : Le Québec depuis 1930*, Montréal : Boréal, coll. « Boréal compact », 1989, 834 pages.
- Morin, Jacques-Yvan et José Woehrling, *Les constitutions du Canada et du Québec : du régime français à nos jours*, Montréal : Thémis, 1994, 2 volumes.
- Pelletier, Réjean et Manon Tremblay, *Le parlementarisme canadien*, Québec : Presses de l'Université Laval, 2005, 581 pages.
- Tremblay, Manon et Marcel R. Pelletier (dir.), *Le système parlementaire canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1996, 581 pages.

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :
514-987-3000, poste 0886
<http://www.harcelement.uqam.ca>

Évaluation des enseignements

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 23 novembre et le 6 décembre 2015 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.